

2 Un pas
en avant

3 Appel
aux dons

4 Grande volonté
d'aider

6 Forte
coopération

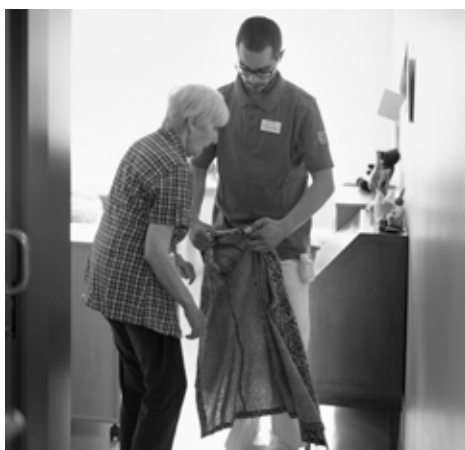
Le service civil est prêt pour le coronavirus

En quelques semaines, des milliers de civilistes ayant de l'expérience dans les soins et le soutien aux personnes pourraient être envoyés en affectation pour plusieurs mois. Mais pourquoi personne n'en parle ?

Lors de la conférence de presse du lundi soir 16 mars 2020, le Conseil fédéral a décrété l'état de « situation extraordinaire » et annoncé que jusqu'à 8000 membres de l'armée seraient mobilisés. Toutefois, il y a lieu de se demander : où est donc passé le service civil ? Du côté de l'Office fédéral du service civil (CIVI), les conditions sont réunies. Le CIVI est membre permanent de l'État-major fédéral Protection de la population (EMFP) et participe à la gestion fédérale des ressources civiles (ResMaB) de l'Office fédérale de protection de la population (OFPP). Le CIVI est capable d'affecter des milliers de civilistes qualifiés en quelques semaines. Les catastrophes et les situations d'urgence constituent l'un de ses domaines d'activité (article 4 LSC). La pandémie actuelle est justement une situation d'urgence. Le service civil compte des milliers de civilistes ayant non seulement suivi jusqu'à trois semaines de formation dans le domaine des soins et du soutien aux personnes, mais qui disposent également d'une solide expérience acquise au cours de plusieurs mois de service dans des hôpitaux et des foyers.

Civilistes rapidement mobilisés

Même en « situation normale », l'Office fédéral du service civil CIVI dispose de compétences étendues en cas de pandémie pour déployer des civilistes supplémentaires dans un délai très court ou pour réaffecter à d'autres tâches des civilistes en activité (art. 7a de la loi sur le service civil et plusieurs articles de l'OSCi). Selon la durée de l'affectation, le délai est de 7 à 14 jours pour les réaffectations et de 14 à 30 jours pour les déploiements. En outre, le CIVI peut appeler les civilistes à se porter volontaires.



Civiliste en action (photo: MAD).

En Autriche, un millier de civilistes ayant dépassé l'âge de servir ont répondu en peu de temps à un tel appel. Ces derniers peuvent travailler pendant des mois dans le cadre de jours de service restants.

Le système de santé

Voilà que lundi 16 mars, le Conseil fédéral a décrété l'état de « situation extraordinaire ». Dans ce cas, le Conseil fédéral peut ordonner du « service civil extraordinaire » (article 14 LSC). Les conditions-cadre sont les mêmes que celles qui s'appliquent au service d'assistance ou au service actif des membres de l'armée. Le nombre de jours de service civil attribués peut notamment être dépassé et la libération peut être prononcée au-delà du délai prévu.

Pour le Conseil fédéral, l'aide de l'armée doit avant tout permettre de soutenir le système de santé par des prestations sanitaires, notamment en matière de soins,

de suivi des patients, de transports sanitaires ou de logistique hospitalière (p. ex. désinfection des lits, cuisine, blanchisserie, nettoyage). En suite viennent les tâches logistiques, puis seulement le soutien en matière de sécurité. Il ne fait aucun doute que pour les prestations sanitaires, les civilistes sont au moins aussi adaptés que les membres de l'armée, et ils pourraient sans doute être déployés également pour certaines des tâches logistiques.

Disposition davantage de civilistes

Le déploiement de civilistes à titre uniquement complémentaire et subsidiaire par rapport aux organisations déployées en première ligne ou aux organisations partenaires de la protection de la population se justifie en cas de catastrophes sans période d'alerte préalable, mais pas dans une situation d'urgence telle que la pandémie actuelle, à laquelle on peut se préparer pendant des semaines, ni pour assumer des tâches pour lesquelles le service civil est au moins aussi adapté. Heureusement, lors de la conférence de presse du 21 mars, Christoph Hartmann, chef de l'Office fédéral du service civil a au moins annoncé que des missions de service civil ordinaire sont en cours dans divers hôpitaux, foyers et établissements de soins. Par ailleurs, des civilistes supplémentaires sont prévus. Du point de vue de la Fédération suisse du service civil CIVIVA, cette approche est toutefois trop passive. Outre l'armée et la protection civile, le service civil doit et peut également contribuer de manière significative à surmonter la crise du coronavirus.

Editorial

La Suisse et le service civil fort



Stefano Giamboni,
comité de CIVIVA.

« Service civil : un pas en avant, plutôt que deux en arrière ! » C'est la devise de la Marche de Pâques 2020 qui a du être annulée à cause du Coronavirus. Il est donc

d'autant plus important de parler non seulement du virus, mais aussi de l'importance du service civil. Plus de 4000 civilistes sont affectés à ce jour (7 avril 2020) dans les domaines de la santé, du social et de l'instruction publique. En outre, 132 civilistes sont en affectation dans le domaine d'activité « catastrophes et situations d'urgence ». Ces personnes sont chargées d'aider les établissements d'affectation, en l'occurrence des hôpitaux, des foyers et des centres d'asile, à surmonter la crise du coronavirus.

La Suisse a été un des derniers pays en Europe à introduire le service civil comme alternative au service militaire en 1996. Il semble aujourd'hui inimaginable que les objectifs de conscience finissaient encore en prison une poignée d'années avant le début du 3ème millénaire. Depuis son introduction, le service civil a rencontré un succès grandissant au fil des années. C'est la dé-

monstration, s'il en fallait une, que ce service de remplacement est nécessaire vu qu'il permet aux jeunes hommes qui ont un conflit de conscience vis-à-vis du service militaire d'effectuer un service utile à la société et à l'environnement en apportant ainsi une contribution importante à la cohésion de notre pays.

Aujourd'hui, ce service civil introduit avec tant de peine dans notre pays est en train d'être démantelé avec la révision de la loi proposée par le Conseil fédéral. Une question se pose alors : est-ce que les suisses et les suisses veulent un service civil fort ou sont d'accord de l'affaiblir ? La parlement fédéral et/ou la population seront appelés à répondre à cette question fondamentale. Le principal objectif des modifications législatives proposées est de dissuader les jeunes hommes qui ont déjà effectué du service militaires de passer au service civil. Comme si un conflit de conscience ne pouvait surgir qu'avant d'entrer à l'armée et avant les 18 ans. Mon expérience personnelle prouve sans l'ombre d'un doute le contraire vu que j'ai dû effectuer l'école de recrue avant de me rendre compte de mon malaise sous les armes. Afin d'éviter le démantèlement du service civil, engageons nous résolument pour son renforcement et son développement !

Contact

Genève: CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch, Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: détails sous www.civiva.ch.

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de mai 2020; 38. édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Stefano Giamboni, Nicola Goepfert, Gregor Szyndler (Chefredaktor), Ruedi Tobler.

Collaboration: Maximiliane Basile, Martino Marconi, Lukas Niederberger, Gideon Urbach (traductions), Alois Vontobel.

Tirage: 1600 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch
Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)
Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Référendum sur le service civil : où en sommes-nous ?

Ruedi Tobler nous livre un état des lieux de la révision de la LSC. Son article a paru dans le journal « Friedenszeitung ».

Ces dernières années, nous avons dû rendre compte à plusieurs reprises des attaques contre le service civil orchestrées par des militaires dont la manière de penser s'est arrêtée à la guerre froide, et l'année dernière, nous avons dû rendre compte de l'inqualifiable projet de révision visant à rendre le service civil moins attrayant. Dans cet article nous allons revenir sur les étapes qui ont mené à la situation actuelle concernant la révision de la loi sur le service civil (LSC). Le message du Conseil fédéral (19.020) date du 20 février 2019, et voici encore une fois les durcissements prévus.

1) Nombre minimum de 150 jours de service
Les soldats auxquels il resterait moins de 100 jours à exécuter sont punis de manière ciblée.

2) Délai d'attente de 12 mois
Les soldats qui veulent devenir civilistes après l'ER doivent encore remplir leurs obligations militaires durant une année.

3) Facteur 1,5 pour les sous-officiers et les officiers
Compte tenu de la durée de service plus longue de ces catégories, un facteur de 1,1 a été appliqué jus-qu'à présent. Une opération de dissuasion ciblée.

4) Aucune affectation nécessitant des études de médecine humaine, dentaire ou vétérinaire
Mesure visant à dissuader les médecins de devenir civilistes et d'apporter ainsi une contribution judiciaire au système de santé.

5) Aucune admission de membres de l'armées avec 0 jour de service restant
Cela prive tous les tireurs astreints actifs, assistants ou extérieurs au service du droit de décider selon leur conscience.

6) Obligation d'affectation annuelle à partir de l'admission
Cette chicane vise à empêcher que les affectations ne soient judicieusement planifiées en fonction des obligations professionnelles et familiales.

7) Obligation de terminer l'affectation longue encore dans l'année civile suivant l'admission définitive, si la demande est présentée pendant l'ER.
Avec cette chicane, il devient presque impossible pour les soldats terminant l'ER d'été de

combiner leur première affectation avec d'autres engagements.

8) Pas d'affectations à l'étranger
Cette mesure vise à empêcher un prétendu traitement préférentiel des civilistes, puisque le service militaire ne peut être effectué à l'étranger. Cette mesure démontre un incroyable manque d'estime pour la participation des soldats suisses aux missions des casques bleus de l'ONU et de l'OSCE, qui montre à quel point les responsables du DDPS prennent peu au sérieux l'appartenance de la Suisse à l'ONU.

Retour la examen de conscience?

Lors de la discussion du projet de révision par la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats, la « Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sa-peurs-pompiers » (CGMPS), qui durant la période de consultation avait déjà demandé un durcissement massif de la loi sur le service civil, allant jusqu'à demander la réintroduction de l'examen de conscience, est intervenue en demandant qu'un groupe de travail de la Confédération et des cantons examine les possibilités d'intégrer le service civil dans la protection civile. Le 23 mai 2019, la Commission réagit en décidant avec une nette majorité de reporter la discussion sur la révision de la loi, empêchant ainsi que la collecte de signatures pour le référendum ne tombe en période de campagne électorale pour les élections fédérales. Le 16 août, la Commission a repris ses travaux après avoir convenu avec la CGMPS de séparer la révision de la loi sur le service civil, jugée urgente, de la question de la fusion entre le service civil et la protection civile.

Le 11 septembre 2019, le Conseil des Etats a clairement approuvé la révision par 26 voix contre 11, avec 2 abstentions. Conformément à la demande de sa Commission, il avait rejeté sans vote la mesure 8.

Un peu plus d'une semaine après les élections du Conseil national, qui ont entraîné des changements importants dans la répartition des sièges, sa Commission de la politique de sécurité a traité dans son ancienne composition, le 29 octobre, la révision de la loi sur le service civil. Elle a clairement approuvé les huit durcissements, y compris l'interdiction des affectations à l'étranger rejetée par le Conseil des Etats. Le 18 décembre 2019, le Conseil national (dans sa nouvelle composi-

on) a traité la révision. Une proposition de non-entrée en matière a échoué de justesse par 93 voix contre 97, avec 6 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 PVL). Le Conseil national a rejeté l'annulation des affectations à l'étranger par 97 voix contre 95, avec 2 abstentions, comme l'avait fait le Conseil des Etats auparavant. Il a également rejeté assez clairement le délai d'attente de 12 mois, par 123 voix contre 68, avec 3 abstentions. Outre le PS, les Verts et les vert-libéraux, la grande majorité du groupe parlementaire du centre et une bonne moitié du PLR ont également rejeté cette mesure. Lors du vote sur l'ensemble, le projet de loi a été adopté par 102 voix contre 92, avec une abstention. La position du Conseil national se distinguait ainsi de celle du Conseil des Etats. Le 28 janvier, ce fut au tour de la Commission de politique de sécurité du Conseil des Etats de se pencher sur la question. Par 10 voix contre 3, elle a clairement montré sa volonté d'introduire le délai d'attente, le scepticisme exprimé au Conseil national par le centre et le PLR ne semble donc pas avoir déteint sur les membres du Conseil des Etats. L'objet aurait dû être discuté en mars. Le coronavirus a ensuite tout bousculé.

Appel aux dons

En raison de la situation extraordinaire, le Parlement fédéral a interrompu sa session de printemps. Le principal effet est que le référendum contre la modification de la loi sur le service civil doit être également interrompu. De nombreuses tâches ont déjà été accomplies et payées et sont aujourd'hui sans objet pour une durée indéfinie. Pour cela, nous avons besoin de ton aide ! Quelques importants donateurs se sont engagés à doubler tous les dons faits d'ici la fin du mois de mai jusqu'à concurrence d'un montant total de 15'000 CHF. Ta contribution nous permet de continuer à avancer pour être prêts dans quelques mois pour le référendum à venir. Le service civil est important, aujourd'hui encore plus que d'habitude. Plus de 4000 civilistes sont en affectation dans le contexte du coronavirus: dans le domaine de la santé, les soins, la prise en charge de personnes vulnérables ou d'enfants qui ne peuvent plus se rendre à l'école. Il est donc d'autant plus important d'assurer le maintien à long terme de cette institution. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une voix forte et indépendante comme CIVIVA.

N. Goepfert, A. Degiacomi & P. Ryf

Travail bénévole, organisé via une appli

Situation extraordinaire, grande volonté d'aider : « Five up » aide à s'organiser. *Par Gregor Szyndler*

Il y a quelques mois à peine, le terme « résilience sociale » semblait abstrait. Jakub Samochowiec l'a défini comme suit dans le LMC 19/04 : « La capacité d'une société à répondre aux urgences et au stress. Les structures sociales sont importantes. [...] Parce que les structures traditionnelles disparaissent, de nouvelles structures doivent émerger. Pour cela, il nous faut des espaces de liberté pour que les nouveaux bénévoles puissent mettre sur pied des choses de façon informelle. » S'il fallait des exemples de bénévolat informel réussi, la situation extraordinaire provoquée par le coronavirus nous les donne : de l'aide de voisinage s'organise grâce au web ou grâce à des prospectus glissés dans les portes, on s'entraide pour les achats et s'occuper des enfants, et sur les médias pour une fois véritablement sociaux, des lectures et des concerts permettent d'échapper au blues du confinement.

Rapide et sans complications

Les personnes désireuses d'aider et celles dans le besoin sont également mises en relation par l'appli « Five up », initiée notamment par la Société suisse d'utilité publique et la Croix-Rouge suisse. Sur Five up, les personnes voulant aider publient des offres telles que : « Je fais les courses pour vous », « Je débarrasse vos bouteilles vides » ou « J'accompagne des personnes socialement défavorisées dans leurs recherches d'appartement ». L'appli existe depuis mars 2019 et la crise du coronavirus a fait grimper de plus de 50 000 personnes le nombre des utilisateurs : « Avant la crise, il y avait davantage de gens qui cherchaient de l'aide », explique Maximiliane Basile, PDG de Five-up, « Mais depuis, les personnes qui proposent de l'aide sont devenues majoritaires ».

Pour que Five up garde la forme et soit toujours à la hauteur en matière de développement technologique, elle est gérée non par une association, mais par une société anonyme : « Nous ne voulons pas être une plateforme qui finisse au placard », dit Basile. « La maintenance et le développement continu d'une telle appli sont très coûteux. Pour couvrir ces coûts, il faut un modèle économique. »

Pour l'instant, Five up s'applique principalement à maîtriser la situation extraordinaire (notamment en créant une version de bureau et en améliorant l'ergonomie de l'appli). Les étapes de développement ultérieures



Les visages derrière « Five Up » (photo : MAD).

comprendront un accès payant à la plateforme pour les organisations, avec des fonctionnalités étendues, afin d'offrir des avantages réciproques aux secteurs formels et informels grâce à la valeur d'une grande communauté et d'un bon outil numérique.

Et comment Five up s'intègre-t-elle dans les projets déjà existants de la Société suisse d'utilité publique (SSUP) ? « Jusqu'à présent, la SSUP explorait et encourageait principalement le travail bénévole formel dans les organisations. Five up permet d'explorer plus facilement le travail bénévole informel de voisinage, ce qui permet de l'encourager spécifiquement. Five up combine différentes formes de bénévolat et s'adresse à la génération du millénaire », déclare Lukas Niederberger, directeur de la SSUP. « Il est tout à fait possible que des personnes impliquées aujourd'hui dans l'aide de voisinage y prennent goût et souhaitent aussi s'engager après le coronavirus, peut-être pour une organisation d'aide ou une ONG. »

De nombreux réseaux partenaires

Et qu'est-ce qui a changé dans les activités quotidiennes de Five up depuis l'annonce de la situation extraordinaire ? « Pendant un certain temps nous avons été inondés de demandes. Le record a été de 34'000 demandes en une semaine. Heureusement, nous avons les capacités et l'infrastructure nécessaires pour les gérer », déclare Maximiliane Basile. Toutefois, de nouveaux soutiens ont également été recherchés spécialement dans le

secteur des fondations et des entreprises, afin de relever le défi rapidement et de manière ciblée. Des réseaux partenaires tels que Solidarite.online ou Zamadihei.ch ont également été créés. Bien qu'ils utilisent l'infrastructure Five-up, ce sont des réseaux régionaux indépendants. Pro Juventute, le Conseil Suisse de la Musique et divers offices cantonaux du sport figurent également parmi les partenaires.

Five up compte sur cet effet de réseau pour maintenir la masse critique de participants au-delà de la crise du coronavirus. « Pour notre plateforme, il sera crucial qu'un nombre suffisant de personnes prennent l'habitude d'utiliser l'appli après le virus », explique M. Basile. Ce n'est qu'alors que l'appli peut contribuer à long terme à faciliter l'organisation du travail bénévole, à créer sans complications des espaces dans lesquels l'aide peut être organisée. Si, après la vague d'aide actuelle, la plateforme rassemble suffisamment d'organisations de bénévoles, de personnes ayant besoin d'aide et de personnes désireuses d'aider, elle pourra continuer à exister.

L'appli « Five up » peut être téléchargée sur l'App Store ou sur Google Play. Visitez www.fiveup.org pour plus d'informations sur l'appli. Vous trouverez également à cette adresse les principales informations relatives aux prestations d'assistance pendant le coronavirus, ainsi qu'un numéro de téléphone pour les personnes à risque qui ne disposent pas d'un smartphone.

Mobilisation des civilistes déterminée par la demande

Pendant la crise actuelle, la majorité des civilistes sont en affectation ordinaire. Depuis le 30 mars, 132 sont en affectation d'urgence.

Dans une situation d'urgence prolongée, la gestion des ressources est importante. Ces dernières doivent être réparties en fonction des besoins, de la durée de l'affectation et des établissements d'affectation concernés. Vu le cadre légal, le service civil n'est pas une organisation de première intervention en cas de catastrophe et de situation d'urgence comme l'armée ou la protection civile. Mais les prestations subsidiaires et complémentaires qu'il fournit renforcent l'efficacité de la réponse globale à la gestion de crise. D'où l'utilité du processus de gestion fédérale des ressources (ResMaB).

Dans le but de mettre en adéquation l'offre de civilistes et les besoins des différentes institutions, l'Office fédéral du service civil coordonne les opérations dans le domaine « Catastrophes et situations d'urgence » avec tous les acteurs impliqués dans la Gestion fédérale des ressources civiles (ResMaB). Le CIVI est donc en communication régulière avec les autorités cantonales, notamment les états-majors cantonaux de conduite et les établissements d'affectation, pour répondre aux besoins grandissants des différents acteurs afin de lutter contre la pandémie de coronavirus. Les acteurs mobilisés peuvent ainsi ménager leurs forces durant l'engagement, puis récupérer une fois la crise endiguée.

Besoin urgent

En apportant son aide aux organismes déjà en place, le service civil complète le soutien à la situation d'urgence. Premièrement, par les affectations ordinaires dans les domaines de la santé publique, du service social et de l'instruction publique. Deuxièmement, par le biais des affectations d'urgence. Troisièmement, par des affectations extraordinaires au sens de l'art. 14 LSC, à condition que cela s'avère nécessaire et que le Conseil fédéral donne son aval. S'agissant des affectations ordinaires, on en a recensé quelque 4000 par semaine, visant toutes à garantir le bon fonctionnement des institutions concernées dès le début de la pandémie. C'était loin d'être évident, compte tenu des impératifs de réorganisation des différents organismes face à la crise. Pour répondre aux besoins des établissements d'affectation dans un tel contexte, il est possible de recourir à des civilistes hors cahier des charges. Tel a ainsi été le cas avec des civilistes dont les



établissements d'affectation, les musées par exemple, ont dû fermer leurs portes du jour au lendemain.

Il revient au CIVI de notifier le besoin urgent exprimé par un établissement d'affectation en procédant à un appel aux civilistes dont le profil (cours suivis, affectations accomplies) peut correspondre aux compétences recherchées. Ainsi, le CIVI a effectué un appel ciblé auprès de 5000 personnes astreintes au service civil pour aider à lutter contre la pandémie. Quelque 600 civilistes proches géographiquement des établissements d'affectation ont sollicité une affectation (état : 6 avril 2020).

Récupérer de cette crise

Les premiers civilistes en affectation d'urgence COVID-19 sont déployés depuis le 30 mars 2020. La majorité de ces affectations d'urgence se déroule dans des hôpitaux, des EMS ou des centres d'asile où les civilistes (qui ont suivi des cours de formation spécifiques pour apporter leur aide) représentent une main d'œuvre très utile pour soulager le personnel soignant.

Ces 132 affectations d'urgence s'ajoutent aux 3921 affectations ordinaires actuelles dans les domaines de la santé, du social et de l'instruction publique.

Le nombre d'affectations d'urgence COVID-19 va continuer de croître au fil des se-

maines, et cela jusqu'après le retrait des mesures du Conseil fédéral, puisqu'il faudra permettre à tout le personnel médical et soignant mobilisé de récupérer de cette crise.

Restriction de l'offre de cours

Dans le sillage des règles de comportement édictées par le Conseil fédéral, d'importants processus du CIVI ont dû être mis à l'arrêt. De fait, les cours au Lac Noir ont été annulés et les journées d'introduction ne peuvent pas avoir lieu pour l'instant. Il est néanmoins toujours possible de déposer des demandes d'admission. Sur proposition du CIVI, le commandement de l'armée a enjoint les commandants de troupe d'examiner la possibilité d'une libération administrative pour les militaires dont la demande d'admission ne peut pas être traitée pour l'instant et qui vivent mal la poursuite de leur service militaire. Les civilistes affectés à l'étranger ont dû rentrer en Suisse. Le CIVI remercie de leur compré-

hension les civilistes et les établissements d'affectation concernés.



Regula Zürcher Borlat, Cheffe de l'unité Exécution CIVI, membre de la Direction

Carte Blanche

Civilistes utiles

« La situation est grave ». C'est un slogan de l'Office fédéral de la santé publique sur la situation sanitaire telle que nous la connaissons tous. La situation est si grave que l'armée est intervenue sur tout le territoire fédéral, et avec elle l'idée que « l'armée est utile » est revenue.

Je voudrais toutefois rappeler que les civilistes sont au service de la communauté depuis bien avant cette pandémie, alors que l'armée, ces dernières années, n'a pratiquement que tiré des coups de feu. Au cours des dernières décennies, les civilistes ont travaillé pour la communauté, mais personne ne s'en souvient.

Les civilistes pour la communauté

Chaque jour, des milliers de civilistes servent dans tout le pays dans divers secteurs, de l'entretien du patrimoine artistique au patrimoine naturel, des soins hospitaliers aux maisons de retraite ; un service beaucoup plus long (une fois et demie) que celui de leurs pairs de l'armée et dans des secteurs délicats qui, aujourd'hui plus qu'hier, sont considérés comme étant d'une importance stratégique pour la santé publique.

Malgré l'engagement que ces jeunes emploient dans l'exercice de leur service, ils sont de plus en plus soudoyés par les politiques de droite : n'oublions pas le projet de réforme du service civil en discussion dans les chambres fédérales, qui durcirait les conditions d'admission et limiterait les possibilités d'emploi des civilistes.

Il semble que la politique fédérale ait oublié le travail que les civilistes font pour la communauté, en faisant connaître l'intervention d'une « armée utile », au moment même où cette réforme est sur le point d'être approuvée par les chambres.

Toutefois, je voudrais également souligner que les civilistes ne servent qu'à aider les professionnels et ne doivent pas être considérés comme du personnel qualifié.

Ne pensez donc pas à compenser le manque de personnel de santé en employant des civilistes : un investissement sérieux est absolument nécessaire dans le domaine de la santé, qui doit être public et accessible à tous. À l'avenir, il faudra aussi former plus de personnel de santé (en Suisse, on forme 50% d'infirmières en moins que nécessaire) et abolir le numerus clausus dans les écoles de médecine !

Martino Marconi, membre de coordination de la Gioventù Comunista

Nous contre le virus

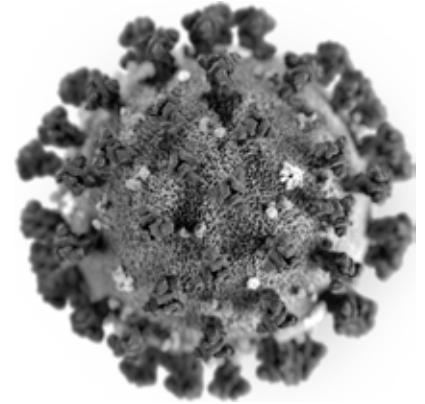
Pourquoi mettre en concurrence le service civil, la protection civile et l'armée, alors que la crise montre clairement qu'une forte coopération est nécessaire ?

Au cours des derniers jours et des dernières semaines, marquées par une situation exceptionnelle d'une ampleur insoupçonnée, la disponibilité et la solidarité ont peut-être été les plus beaux effets secondaires observés. On entend beaucoup parler d'un renouveau de l'aide de voisinage, de l'augmentation du travail bénévole, mais aussi de solidarité économique, par exemple lorsqu'un bailleur renonce à l'encaissement du loyer d'un magasin ayant été obligé de fermer.

Des échos médiatiques différenciés

D'autre part, nous assistons également à une participation rare, peut-être sans précédent au sein de leur organe respectif que sont l'armée, la protection civile et le service civil, de nombreuses personnes astreintes au service. Toutes ces personnes contribuent à surmonter la crise du coronavirus. Qu'il s'agisse de soldats sanitaires assurant par exemple le transport de patients et créant des capacités hospitalières supplémentaires, qu'il s'agisse de personnel de la protection civile mettant en place et exploitant des stations entières de dépiage, ou qu'il s'agisse de civilistes apportant un soutien précieux dans les domaines particulièrement demandeurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Pourquoi ce dernier service à la communauté fait-il toutefois l'objet d'échos médiatiques différenciés ? Cela est probablement lié au fait qu'en cette période de coronavirus, l'armée en particulier, mais aussi la protection civile investissent des domaines d'activité moins connus ou nouveaux pour eux. Des domaines, rappelons-le, investis jour après jour par des milliers de civilistes depuis maintenant 24 ans. Actuellement, près de 4000 civilistes sont actifs dans ces domaines à travers toute la Suisse dans le cadre d'affectations régulières. Fin mars, 16 civilistes ont été déployés dans le domaine d'activité « catastrophes et urgences », où ils sont affectés dans des hôpitaux avec des tâches spécifiques pour soutenir le personnel soignant et faire face aux goulots d'étranglement, et leur nombre est en augmentation.

Étant donné que la majorité des missions de service civil sont effectuées dans le « courant normal » et que le service civil n'est pas une organisation de premiers secours, ce travail important au profit de la



Ne se combat pas avec des canons et des avions : le virus Corona (photo: Wikipedia)

société continue de recevoir peu d'attention du public et reste un sujet négligé dans de nombreux médias. C'est dommage, car surtout maintenant, on ne peut pas surestimer l'importance et le sens de ces missions. C'est également dommage parce que la situation actuelle nous permet de voir à quel point nos trois formes de service peuvent en fait se compléter l'une l'autre.

Si je pouvais souhaiter une conséquence positive de cette crise, alors ce serait la prise de conscience que les choses se passent mieux lorsqu'on fonctionne les uns avec les autres plutôt que les uns contre les autres. Alors laissons tomber les incessantes comparaisons, les critiques et les punitions par voie juridique, et respectons les autres formes de service, dont le bien-fondé est mis en lumière par la situation que nous sommes en train de traverser.

Alois Vontobel a été membre du comité de CIVIVA jusqu'en 2019.

Publicité



au durcissement de la loi sur le service civil

sauver-le-service-civil.ch